

Concertation Régionale sur l'avenir de la Rénovation en France

Témoignages et séquence Question/Réponses

Axe 1 : Faire de la rénovation énergétique une priorité nationale identifiée aux objectifs hiérarchisés

L'ADEME et le Ministère de la transition écologique et solidaire sont actuellement en réflexion autour d'une piste permettant de mettre de l'unité dans le domaine du bâtiment. La création d'un repère désignant à la fois les entreprises, les matériaux, les bureaux d'étude, les territoires et les ouvrages permettrait en effet d'avoir une signature commune et des exigences communes.

La fondation Victoire qui propose des logements à bas prix a porté à notre connaissance un problème récurrent qu'elle a observé. En effet les acheteurs de logements font état d'un manque de communication quant à leur consommation future et ce qu'implique la rénovation des logements.

L'adjoint au maire de la ville de Nœux-les-Mines est intervenu afin de nous communiquer son sentiment d'être démuni. La préoccupation des économies d'énergie est bien intégrée mais elle entre en contradiction avec ce qui leur est demandé. Ils doivent en effet construire de plus en plus de logements par parcelle tout en conservant au maximum les espaces verts. Le manque d'informations qui leur sont nécessaires pour faire leurs choix les mettent dans une situation inconfortable. L'adjoint au maire proposait donc la création d'une labellisation des démarches simples ou la création d'un guide d'aide à la décision.

La FFB a porté à notre connaissance un manque de cohérence dans l'ajout de nouveaux objectifs de l'ANAH quand ceux de l'année passée n'ont pas été atteints dans la région Haut-de-France. Cependant il a été noté le même constat dans les autres régions avec cette année l'objectif de rénover 75 000 logements au niveau national.

Il a également été relevé qu'un tiers des travaux ont des difficultés à financer leur projet par manque de moyen. Le frein social ne doit pas non plus être négligé constituant lui aussi un blocage au montage des projets. Cependant, il a été précisé lors de l'intervention de Philippe Pelletier que la simplification des démarches à l'ANAH était en cours.

Ainsi, il a été proposé par l'Union Régionale pour l'Habitat Hauts-de-France de revoir les conditions d'attribution des aides. Parmi ces propositions se trouvent également la création d'un éco-prêt plus attractif, l'ouverture du fond de solidarité pour le logement aux autres contributeurs énergétiques, la mise en place d'un ordonnancement des travaux, la mise en place d'un label BBC ordonnancé dans le temps (étalement des travaux en plusieurs fois afin de bénéficier des aides plus facilement) et la fiabilisation des Diagnostics de Performance Énergétiques (DPE). En effet, il a été remarqué des différences dans les DPE selon les différents bureaux d'étude consultés, influençant les aides pouvant être accordées.

Axe 2 : Lutter contre la précarité énergétique et massifier la rénovation pour les particuliers

L'entreprise Tillieux Menuiseries SAS a fait remarquer la prise en compte trop faible du changement des menuiseries dans la rénovation. En effet, peu de préconisations le suggère, mettant à l'écart cette filière. Cet aspect a été appuyé par l'Ordre des architectes des Hauts-de-France mettant en avant les problèmes de perméabilité à l'air qui peuvent en découler. La nécessité d'inclure un professionnel de l'ordonnancement des travaux est également un point qui leur a semblé important de noter.

Le Réseau Eco Habitat a souhaité faire part de l'angoisse de certains habitants à faire des travaux de rénovation. En effet, une rénovation globale peut coûter entre 30 000€ et 40 000€ à un occupant, ce qui représente une somme considérable pour les personnes à faible et très faible revenus (5 000€ de revenu par an). Il y a donc une nécessité de mettre en place un accompagnement meilleur au montage des dossiers afin d'éviter les abandons de projet et permettre de démystifier les travaux. A l'heure actuelle, certains projets nécessitent six à sept financements différents pour engager des travaux de rénovation, le plafond des aides accordées à l'ANAH demeurant un obstacle au montage de certains dossiers rendus complexes.

Axe 3 : Accélérer la rénovation des bâtiments tertiaires, en particulier dans le parc public

Dans le cadre de la rénovation du parc public et notamment les établissements scolaires, il a été avancé l'importance de l'association de la communauté aux travaux. En effet, se concentrer sur les actions des écoles peut être avantageux dans la mesure où les enfants peuvent être ambassadeurs de la transition par la transmission de ce qu'ils ont pu observer.

Afin d'appuyer ces propos, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer présentait un cas concret où, par le biais de la mobilisation des usagers et leur formation aux équipements utilisés quotidiennement, une diminution de 19% de leur consommation avait été observée.

Axe 4 : Renforcer les compétences et l'innovation

L'entreprise Qualibat a souhaité partager un problème qui semble se développer. En effet, les artisans se heurtent au trop grand nombre d'étapes nécessaires à l'heure actuelle pour rester qualifié Reconnu Garant de l'Environnement (RGE). Ces nombreuses étapes ont en effet un impact financier sur leur activité. De plus, il leur a été signifié que la certification des entreprises n'avait pas obligatoirement amené à une amélioration de leur chiffre d'affaire, remettant en question la nécessité d'être certifié.

Enfin, une réelle problématique s'est posée. En effet, le responsable technique RGE de certaines entreprises n'est pas toujours la personne qui conseillera le client. De plus, il a été observé que certaines entreprises ayant une activité développée sur tout le territoire n'ont qu'une personne qualifiée RGE et se déclarent tout de même RGE sur l'ensemble du territoire.